



Retard 24h droit de visite et hebergement

Par charlene64

Bonjour,
Mes enfants, ados mineurs, sont actuellement chez leur père à 800 kms de chez moi. ils devaient prendre le bus ce matin pour rentrer et ils l'ont râté de peu. Je devais les récupérer ce soir.
Mon fils m'a informé de cette situation et leur père a décidé de me les ramener demain. Leur père n'a pas pris le soin de m'en avertir et de me demander mon accord.
Que dois-je faire ?

Par Isadore

Bonjour,

Que dit le jugement au sujet de la charge des trajets ?

Par kang74

Bonjou

Et que dit le jugement par rapport aux DVHs des vacances ?
Qu'ils finissent le Samedi est curieux .
On ne comprend pas bien en quoi il doit demander votre accord (vous préférez aller les chercher ??) ...

Par charlene64

je n'aurais le jugement qu'à partir de la semaine prochaine.
j'ai accepté le mode de garde du père, sa demande 1 semaine sur 2 pendant les petites vacances. J'ai demandé du samedi au samedi pour que les enfants puissent se reposer le dimanche avant la reprise des cours. il y a 17 heures de bus

Par kang74

Donc c'est à l'amiable .
Et donc sans jugement, il peut même les garder et n'a aucune obligation de vous les ramener .

Il aura à minima la moitié des vacances scolaires soit de Samedi au Dimanche quand cela tombe sur la seconde période .
La gestion des trajets reviendra à celui qui s'est éloigné .

17h de bus deux fois dans une semaine ? Seul dans un bus ? Il n'y a pas de train, d'avion ?

Par Isadore

Oui, sans jugement vous ne pouvez rien reprocher au père.

Il faudrait essayer trouver un moyen de transport plus pratique pour les enfants que 17 heures de bus : train, avion...

Par charlene64

d'accord.

c'est le père qui s'est éloigné et c'est tout récent d'où la procédure en cours.

oui, 17 heures de bus 2 fois par semaine. le père n'a pas visiblement les moyens de payer de train ou l'avion.

je reste très anxieuse ces jours de trajets. oui, ils sont seuls

Par kang74

Le jugement a t il pris en compte la distance ? Avez vous fait des demandes en ce sens ?

Cette distance, c'est son choix (non ?) donc il faut qu'il l'assume dans l'intérêt des enfants .

Si on n'a pas les moyens, soit on ne prend pas ses enfants, soit on ne s'éloigne pas .

Si tant est que vous argumentiez en ce sens en justifiant des temps de trajets et des alternatives .

Enfin vos enfants sont ados : c'est à eux aussi de donner leur avis .

Si vous ne faites pas les bonnes demandes, malheureusement les enfants assumeront .

Par charlene64

mes enfants veulent voir leur père quelque soit le mode de transport, ils ont préféré le bus à rien du tout
merci pour vos réponses